

Conseil communautaire
Séance du 21 septembre 2023

Délibération

N° 2023_09_4

Convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du programme LEADER « Seine Normande » 2023-2027

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, et les Communautés de Communes de Roumois Seine, de Pont-Audemer Val de Risle, du Pays d'Honfleur Beuzeville et de Lieuvin Pays d'Auge sont partenaires depuis 2015 pour la mise en œuvre le programme LEADER 2014 – 2020. Ce programme a permis de dynamiser ces territoires ruraux et de faire émerger des projets innovants de développement durable.

Dans le cadre de la nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune pour la période 2023-2027, ce partenariat a été renouvelé. Par délibération du 22 septembre 2022, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer la convention cadre de partenariat pour une réponse conjointe à l'appel à projet LEADER 2023 – 2027.

Le Parc a donc déposé, avec les communautés de communes Roumois Seine, Pont-Audemer Val de Risle, Pays d'Honfleur Beuzeville (partie euroise), Lieuvin Pays d'Auge et Yvetot Normandie, une candidature « LEADER Seine Normande » à l'appel à projet LEADER 2023 – 2027 de la Région Normandie afin de continuer à dynamiser le territoire en incitant des projets innovants et structurants à se développer notamment grâce à l'effet levier de ce programme.

Le 30 novembre 2022, la candidature « LEADER Seine Normande » a été déposée auprès du Service Développement Rural et Fonds Européens de la Région Normandie.

Cette candidature a été approuvée par le Comité de préfiguration du 14 novembre 2022 et sélectionnée par la Commission permanente du Conseil Régional le 20 mars 2023. Une enveloppe de 1 853 631 € est attribuée pour la programmation 2023 – 2027.

LEADER Seine Normande a choisi d'orienter sa stratégie sur « **un développement rural moteur d'innovation et de lien social, résilient face au changement climatique** ».

Cette stratégie s'appuie sur le travail d'identification des enjeux mené au cours de travaux d'élaboration de la candidature.

Pour permettre la mise en œuvre du programme LEADER « Seine Normande » 2023 – 2027, il convient de conclure une convention-cadre de partenariat. Un projet de convention est joint en annexe à la présente délibération.

Cette convention-cadre conserve la clef de répartition de la gouvernance et la clé de répartition financière appliquée dans le cadre de la réponse-conjointe.

- Clé de répartition de la gouvernance

Le Comité de pilotage réunit des représentants élus de chacune des collectivités partenaires. Il est proposé de partir sur une base de 15 titulaires pour le COPIL (futur collège public du COPROG) permettant de prendre en compte la démographie respective des structures (EPCI et Parc).

Ainsi le Comité de pilotage regroupe 15 titulaires et 10 suppléants désignés au sein de chacune des six structures, répartis de la façon suivante :

	Nb d'habitants concernés par LEADER*	Répartition-gouvernance*	
		Titulaires*	Suppléants*
PNRBSN*	55 777*	4*	3*
CC Roumois Seine*	40 774*	3*	2*
CC Lievin Pays d'Auge*	20 493*	2*	1*
CC Pont-Audemer/ Val de Risle*	32 961*	3*	2*
CC Yvetot Normandie*	26 418*	2*	1*
CC Pays d'Honfleur-Beuzeville*	11 491*	1*	1*

* Sont considérés ici «habitants du PNRBSN» : les habitants des communes du PNRBSN n'appartenant à aucun des EPCI partenaires

- Clé de répartition financière

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande propose d'avancer les dépenses relatives à la mise en œuvre de la stratégie LEADER et de déposer une demande de cofinancement FEADER auprès de l'autorité de gestion régionale. Les partenaires conviennent d'assurer solidairement la part des dépenses qui ne sera pas couverte par le cofinancement FEADER. Le reste à charge est réparti sur la base suivante :

	Nb d'habitants par collectivité (INSEE 2018)	Nombre d'habitants hors PNRBSN	Répartition financière	
PNRBSN	103 979		50%	
CC Roumois Seine	40 774	31 802	50%	19%
CC Lievin Pays d'Auge	20 493	20 493		12%
CC Pont-Audemer/ Val de Risle	32 961	12 641		8%
CC Yvetot Normandie	26 418	10 604		6%
CC Pays d'Honfleur-Beuzeville	11 491	8 395		5%

- Durée de la convention

Cette convention prend effet le jour de sa signature et court sur la durée de la programmation LEADER 2023 – 2027, jusqu'au solde de l'ensemble des dossiers subventionnés.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 septembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'approuver le projet ci-joint de Convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du programme LEADER « Seine Normande » 2023 – 2027.
2. – D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du programme LEADER « Seine Normande » 2023 – 2027.
3. – De désigner les représentants suivants au sein des instances LEADER :

2 représentants titulaires : Mme Françoise DENIAU, M. Sylvain GARAND

1 représentant suppléant : Mme Lorena TUNA

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Michaël DODELIN



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 septembre 2023

Sur convocation adressée le 15 septembre 2023,

Étaient présents (33) :

M. Didier TERRIER,
Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
Mme Jean-Louis LUC,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,

M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (9) :

M. Alain LOPEZ
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
Mme Catherine DUCHESNE
Représentée par M. Michaël DODELIN,
M. Sylvain GARAND
Représenté par M. Gérard CHARASSIER,
Mme Sandrine NORDET
Représentée par M. Jean-Marc DOUCET,

M. Francis ALABERT
Représenté par Mme Virginie BLANDIN
jusqu'à 19h25, q. n° 4,
M. Alain BREYSACHER
Représenté par Mme Denise HEUDRON
jusqu'à 19h36, q. n° 8,
Mme Herléane SOULIER
Représentée par M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Représenté par Mme Lorena TUNA,

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Dominique TALADUN,

M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Michaël DODELIN